

Sud Solidaires BPCE

vosre syndicat à la CEIDF

sudceidf@orange.fr

www.sudbpce.com

64-68 rue du Dessous des Berges
75013 Paris - 01 70 23 53 40 (38)

BILLETTERIE SUBVENTIONNÉE

LA RÉFLEXION DOIT PRÉCÉDER L'ACTION

Le CSE a été constitué le 29 juin dernier avec à sa tête la nouvelle majorité de gestion issue des élections professionnelles. Ce sont maintenant la CGC et la CFDT qui président aux destinées des œuvres et activités sociales des salariés de la CEIDF. Leur premier acte de gestion sur la «Billetterie subventionnée» nous laisse perplexe tant il paraît arbitraire et irréfléchi. Avec un goût d'arnaque.

Le CSE est installé depuis près de 7 mois maintenant avec à sa tête la CGC et la CFDT. Nous avons souhaité laisser aux nouveaux gestionnaires le temps de prendre leurs fonctions et de s'installer à la tête de ce bel outil au budget de 11 M€, et aux activités sociales reconnues par tous pour la qualité de l'offre et de prise en charge.

Aujourd'hui, c'est chose faite grâce à l'aide apportée par l'ancien trésorier du CE et élu **Sud**, François Baron, qui a formé son successeur et son adjointe durant 4 mois, aux arcanes de la trésorerie du CSE.

Mais, nous sommes en janvier 2019 et aucun budget n'a encore été présenté aux élus du CSE en charge de son examen et de son vote.

Aucune orientation budgétaire n'a même été annoncée alors que les campagnes électorales de l'une et l'autre des gestionnaires promettaient tant et tant.

Malgré cela, nous apprenons qu'une première modification intervient au beau milieu de l'exercice comptable.

Dès janvier, la billetterie est intégrée dans l'activité «Sport-Culture». Pourquoi pas. Les règles de cette activité sont limpides : remboursement jusqu'à 60% de la facture avec un plafond déterminé par le quotient familial pouvant aller de 150 € jusqu'à 380 € pour les plus bas quotients.

Étrangeté, la billetterie ne sera, elle, remboursée qu'à 40%. Et, malgré l'inflation des prix des places de spectacles la prise en charge diminuera considérablement passant de 65 € pour tous à 30 € et 15 € pour les ayant droits.

De plus, et ça n'est pas rien, les inscriptions au sport, l'achat des licences ou renouvellement d'abonnement s'effectuent, en règle générale, en septembre. Mettre en œuvre cette modification en janvier c'est priver du bénéfice de l'activité nombre de collègues ayant déjà utilisé leur possibilité dans le «Sport ou la Culture». Alors que jusqu'à présent, Billetterie et Sport-Culture étaient cumulatives.

Les élus **Sud** demandent aux gestionnaires de revoir leur copie dans l'intérêt de tous.

REMBOURSEMENT AVANT SEPTEMBRE 2018	REMBOURSEMENT DÈS JANVIER 2019
50% du prix du billet	40 % du prix du billet
Plafond 65 € pour le salarié, Plafond 65 € conjoint, son ou ses enfants	Plafond 30 € pour le salarié, Plafond 15 € conjoint, son ou ses enfants
Maximum 4 spectacles par an	Maximum 3 spectacles par an
Budget consacré 70 000 € en 2018	Inclus dans l'activité «Sport-Culture»
Sélection de spectacles environ 100 par semestre	Tous les spectacles

N° 1/2019

A PARIS, LE 16 JANVIER 2019

LES ÉLUS SUD AU CSE : J-PHILIPPE BASTIAS - VALÉRIE BOISLIVEAU - EMMANUEL CHADUN - CHRISTINE DELDICQUE - MARTINE DESAULES - MICHÈLE DI CICCIO - SAMIRA ISKOUNENE - BETTINA LARRY - OLIVIER LE SAEC - ALEXANDRA RIDEAU - BORIS VIOLET - VINCENT WEBER.